

Procès-verbal des opérations électorales

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

ÉLECTION

DES MEMBRES DE LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE

Date de l'élection : 14 MARS 2025

COLLEGE 3a : SALARIES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

de l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mars, à 11^h55 heures.

Le bureau de vote est composé de :

M. Sylvain PELLETERET

Président, représentant le Préfet de Nouvelle-Aquitaine,

M. Dalila Chessa

assesseur (liste)

Mme CANTHEAUME Corinne

assesseur (liste)

M. _____

assesseur (liste)

M. _____

assesseur (liste)

M. Virginie Alavoine

Secrétaire.

Chargé d'organiser le recensement général et le dépouillement des votes pour l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture (collèges 2 à 5) de

Les résultats de ces opérations ont été consignés, ci-après :

1) Nombre d'électeurs inscrits dans le collège :

36

2) Nombre de votants émargés

8

3) Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne (a) :

8

4) Nombre de bulletins nuls pour cause (b) :

• Bulletins blancs : \emptyset

• Bulletins non réglementaires (modifiés, manuscrits,...) :

\emptyset

• Bulletins avec signes distinctifs :

\emptyset

• Bulletins portant des mentions injurieuses :

\emptyset

5) Nombre de suffrages exprimés (c) = (a)-(b) : 8

CFPT = 4 (moyenne âge = 53)

CFE - CGC = 4 (moyenne âge = 58)

Le bureau de vote a examiné les bulletins nuls (annexés au procès verbal) et le cas échéant émis sur ces bulletins l'avis suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les réclamations déposées pendant le cours des opérations ont donné lieu, de sa part, aux observations qui suivent :

.....
.....
.....
.....
.....

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, que le nombre de sièges à pourvoir pour ce collège est de et les modalités de répartition des sièges, le Président du bureau de vote a proclamé **les résultats obtenus par chacune des listes de candidats, tels qu'ils figurent dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

SONT PROCLAMES ELUS A LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE

1) M	LANTEAUME Grinne (CFDT)
2) M	BOUCHER Elwan (CFDT)
3) M	MARCADET Osé (CFDT)
4) M	BRETHOME (CFE - CGC)

